

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 21 septembre 2026

AVIS – CFVU-2026-FORMATION-48

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

**LA CREATION D'UNE OUVERTURE D'ACCES SANTE (LAS) A COMPTER DE
LA DEUXIEME ANNEE DE LICENCE STAPS-ENTRAINEMENT SPORTIF,
PARCOURS-TYPE STAPS-ENTRAINEMENT SPORTIF ACCES SANTE**

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2026 par laquelle Monsieur Pierre WOLKENSTEIN a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le projet de la création d'une ouverture d'Accès Santé (LAS) à compter de la deuxième année de Licence STAPS-Entrainement sportif, parcours-type STAPS-Entrainement sportif accès Santé, présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 21 septembre 2026 et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable** sur la création d'une ouverture d'Accès Santé (LAS) à compter de la deuxième année de Licence STAPS-Entrainement sportif, parcours-type STAPS-Entrainement sportif accès Santé, telle que détaillée dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

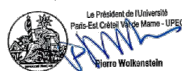
La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 21 septembre 2026

Fait à Créteil, le lundi 21 septembre 2026

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Signature


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTÉ DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	
Quorum : 20	Votants : 22
Membres présents : 22	Votes exprimés : 33
Membres représentés : 11	Pour : 33
Total des membres présents et représentés : 33	Contre : 0
	Abstention : 0

Créteil le 16 septembre 2026

A l'attention des élu.es de la CFVU

Les travaux sur la NOF ont débuté bien avant de connaître les orientations de la future réforme des LAS. Nous nous sommes appuyés sur les bilans de la précédente offre de formation, les constats face aux projets des étudiants de LAS STAPS suivis depuis 2020 et les évolutions de l'Option Santé qui a été retirée des maquettes des LAS disciplinaires ces dernières années.

La L1 STAPS est commune aux 4 mentions qui sont proposées à partir de la L2. Les étudiants choisissent réellement leur mention en STAPS à partir de la L2 et la spécificité de chaque mention est renforcée dès la L2 dans la NOF. Les étudiants inscrits en LAS 1 STAPS l'année dernière en 2025-26 et qui poursuivent en LAS 2 STAPS cette année 2026-27 doivent s'inscrire dans une des mentions de licence STAPS qui constitue leur majeure disciplinaire : comme l'Option Santé est complètement séparée de la maquette, rien ne s'oppose d'un point de vue pédagogique à ce que les étudiants puissent choisir leur mention de L2 et c'est même davantage pertinent pour les étudiants qu'ils puissent choisir selon leur profil et leur projet.

A la création des LAS en 2020, les maquettes LAS de 1ère et 2ème années étaient différentes car l'Option Santé était incluse dans les maquettes LAS STAPS : avec des ECTS option santé et des ECTS STAPS que nous avons choisi d'adosser à la mention Activité Physique Adaptée et Santé (APAS). Or depuis quelques années, il a été imposé que l'Option Santé soit séparée de toutes les maquettes disciplinaires. L'Option Santé est donc sortie de toutes les maquettes LAS disciplinaires qui sont finalement les maquettes "classiques" de la majeure disciplinaire. Nous demandons donc la création d'une VET qui aura le même contenu que la VET "STAPS classique" de la mention Entraînement Sportif (ES) et uniquement le nom différent avec "Accès Santé" ou "LAS" en plus dans le titre. Cette création pourra permettre aux étudiants le souhaitant de poursuivre leur projet en lien à la fois avec les filières médicales de la LAS et avec la mention ES de leur rattachement disciplinaire en STAPS. Il avait été envisagé d'étendre cette possibilité à l'ensemble des mentions proposées en STAPS à l'UPEC, néanmoins il n'est pas nécessaire d'envisager une VET LAS pour les mentions Education Motricité et Management du sport car il n'y a pas d'étudiants intéressés par ces mentions cette année.

Ainsi d'un point de vue administratif, notre demande engendre la création d'une VET supplémentaire mais elle sera rattachée à la VET existante de la mention ES de L2 STAPS.

Enfin, cette demande qui avait été exprimée lors des bilans et préparations de la NOF s'avère être en accord avec la réforme qui annonce pour 2027 un Portail Santé unique pour la L1, puis une inscription en licence disciplinaire en L2 : pour la L2 STAPS, les futurs étudiants issus du Portail Santé devront également pouvoir choisir la mention de leur choix en L2 disciplinaire si la future réforme aboutit.

Cédric Frétné

Directeur de l'UFR SESS-STAPS

